

COMMUNE DE SAINT-SEVERIN - 16390

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal du 04 NOVEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUATRE DU MOIS de NOVEMBRE à 19 H le Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIERE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIERE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - FOURRE-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - GENDRON Teddy - MARCADIER Christian - MEAR Emmanuel - MERCIER Bruno - MORGAN Andréa - MOREAU Jean-Clément - PLANTIVERT Marie-Edith - SOCHARD Jacky - TELEMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : TELEMAQUE Marie-Claude

Absent excusé : SIMONET Sylvette

Pouvoirs : SIMONET Sylvette a donné pouvoir à MERCIER Bruno

Date de convocation : 28/10/2015

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 14

Majorité absolue : 8

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 OCTOBRE 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2015.

TARIFS LOCATION SALLE DES FETES COURS A BUT LUCRATIF

M. le Maire a été saisi d'une demande d'un administré de Saint-Séverin pour organiser des séances de yoga à la salle des fêtes tous les mardis soirs. Il facture ses cours 8€/séance et a demandé combien lui sera facturé la location de la salle.

Après délibération, le conseil municipal fixe ainsi les tarifs de la location de la salle des fêtes pour les actions à but lucratif organisées par des associations hors commune ou des particuliers habitants ou non la commune :

- 5€/séance pour l'utilisation de la petite salle
- 10€/séance pour la grande salle

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2016.

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES DU BASSIN DE LA DRONNE : AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION AU 1ER JANVIER 2016 DE LA COMMUNE DE GARDES LE PONTAROUX

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, que les membres du SRB-Dronne, ont approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune de « Gardes le Pontaroux » située en Charente, lors de son assemblée du 25 septembre dernier.

En application de l'article L 5211-08 du Code des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de cette commune au SRB-Dronne avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de « Gardes le Pontaroux » au SRB-Dronne.

SUPPRESSION DU CCAS

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dissoudre le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016
- D'en informer les membres du CCAS par courrier
- Le conseil exercera directement cette compétence
- Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune

APPEL D'OFFRE ARCHITECTE MAISON LOISIRS NATURE ET ILOT CENTRE BOURG

Suite à l'appel d'offre concernant le choix d'un architecte pour les travaux Maison Loisirs Nature et îlot centre bourg, 7 candidatures ont été réceptionnées. Rappelons que l'appel d'offre concernait une tranche obligatoire pour la maison Loisirs Nature, une tranche conditionnelle pour la maison Bretonnet près du porche et 1 tranche conditionnelle pour la maison Bretonnet près de la pharmacie. L'ouverture des plis s'est déroulée le 27/10/2015 en présence de M. le Maire, des 3 adjoints et de Sébastien DESAGE, conseiller municipal. Parmi les dossiers reçus, 6 étaient incomplets. Ces entreprises devront fournir les renseignements manquants avant le 05/11/2015. L'ATD16 fera la présentation de l'analyse des offres le 13/11/2015 à 15h à la Mairie. Une réunion exceptionnelle du Conseil Municipal est fixée le **lundi 16 novembre à 18h30 à la Mairie** pour choisir l'architecte. Par la suite, le dossier DETR devra être déposé à la Préfecture avant le 28/02/2016.

GLISSIERES DE SECURITE : INTERVENTION DE LA SNGC SEMAINE 47 (16/11/2015)

Teddy Gendron se propose de faire les travaux le week-end du 7-8/11/2015. Au préalable, les agents techniques devront avoir enlevé les bois en fin de semaine 45. Il faudra prévoir de faire un arrêté pour que M. Gendron puisse intervenir en toute légalité.

PRIX DES RADARS PEDAGOGIQUES

Des tarifs ont été demandés aux entreprises spécialisées et avoisinent 5 000€ par radar. Le Conseil Municipal estime que le montant est trop important et abandonne le projet.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA CHARENTE

La loi Notre propose une nouvelle organisation territoriale : le périmètre des actuelles Communautés de Communes et syndicats intercommunaux changent et se modifient. Les syndicats d'eau se regrouperaient pour former un syndicat départemental ce qui aurait pour incidence de faire disparaître

4 syndicats sur le territoire du Sud-Charente. Auparavant 21 CDC, le Préfet prévoit de réduire le nombre à 8. L'actuelle CDC Tude et Dronne ne comptant que 13 000 habitants, la fusion avec une autre CDC est nécessaire afin d'arriver à un nombre d'habitants supérieur à 15 000. Les 2 autres CDC du Sud-Charente, celle des 4B et Horte de Lavalette, n'ont pas émis le souhait de fusionner avec la CDC Tude et Dronne. Le Préfet de la Charente, dans le courant du mois d'octobre 2015, a statué pour la fusion des CDC Tude et Dronne et Horte et Lavalette, ce qui représente 56 communes, 750 km² et environ 18000 habitants. Les compétences pourraient être transférées au 1^{er} janvier 2017. De gestion communale aujourd'hui, la compétence de l'assainissement collectif sera transférée à la CDC par la suite (loi GEMAPI). M. le Maire demande au Conseil son approbation : 1 voie « contre », 0 voie d'abstention, 14 voies « pour ».

Dans le même temps, les communes nouvelles (fusion de communes) sont lancées. En Charente, il y a 404 communes. Le Sud-Charente est une zone faiblement peuplée.

SDEG : GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE, CHOIX PORTE SUR ENGIE

Cela concerne le stade et la salle des fêtes. Le fournisseur d'électricité retenu par le SDEG sera Engie, ex Gdf Suez.

LOTISSEMENT LA CHAMPAGNE, LOT GUY MOTTET

Guy Mottet possède un terrain à bâtir dans le lotissement la Champagne et souhaite le mettre en vente. La commune n'est pas intéressée par l'achat. Karine Fourré précise que M. Mottet devra obligatoirement revendre le terrain sans plus-value (à 7,48€ TTC le m², terrain viabilisé).

PROPOSITION ACHAT IMMEUBLE BOURG

Une administrée de Saint-Séverin, est propriétaire d'une maison rue du Périgord et souhaite la mettre en vente et la propose à la commune. Son notaire a estimé le bien à 50 000 €. Le conseil municipal estime que la gestion de l'immobilier n'est pas une priorité tant que le dossier Bretonnet ne sera pas réglé ; en conséquence, la commune décline cette proposition d'achat.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Départ de la mairie 10h45 et monument aux morts 11h00 (Michel CORGNAC s'occupe des gerbes de fleurs). Patrick Gallès fera le discours.

DOTATIONS DE L'ÉTAT

Patrick Gallès évoque une actualité toute récente : le Premier ministre Manuel Valls a annoncé mardi 3 novembre aux députés socialistes le report d'un an de l'application de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux collectivités locales. La grogne montait chez les élus locaux de tous bords qui estimaient qu'imposer dans le même temps la réforme de la DGF et une diminution des dotations de l'Etat aux collectivités serait très difficile à gérer pour les communes.

AMENAGEMENT DU LOCAL DE PING-PONG

Des devis vont être demandés à des artisans pour la partie des travaux qui ne pourrait pas être traitée en régie, notamment sur la partie électricité et plomberie. Un agent technique communal serait par contre en charge du doublage, de la pose de carrelage.

FINANCES DE LA COMMUNE

M. le Maire fait un bref bilan des finances communales. À ce jour, il y a eu moins de dépenses que l'année dernière et il est à prévoir que cela génère un excédent au budget. Il reste 440 300.55€ dans les caisses de la commune à ce jour.

INTERVENTION DE LA SCOTPA

Suite à ses travaux de goudronnage, l'entreprise SCOTPA a été rappelée pour aspirer un excédent de gravillons dans les virages de l'usine et sur la route descendant du Cuq. L'excédent a été déposé à la station d'épuration.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 09 décembre à 19 H.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est déclarée close à 21 h 45.